DATE # 11/02/91 HEURE # 16/57 Z IMPRESSION POUR : OPOM

DE LA PART DE OPOM

URGENT FM: MINDEFENSEPARIS ACTION NMRCOA:042/0135 NMRDOM:A10598 DIST:SIT-OPOM/EMACAB-EMPHEL

GDHA:91/02/11/11 H 2

GDHD:91/02/11/11 H 1

DESC:

Déclassifié par décision du ministre de la Défensegg: 1

нии мси CONFIDENTIELDEFENSE

N° 000574 du 09 FEV 2021

MCA NEANT

NMR 385

/DEF/C.32/CD

OBJ/PRESENCE MILITAIRE FRANCAISE AU RWANDA

ETAT-MAJOR DES ARMEES POUR EMPLOI ELYSEE POUR ETAT-MAJOR PARTICULIER MATIGNON FOUR CABINET MILITAIRE

MINAE POUR D.A.A.M.

PAGE 2 RFFAR H6040 CONFIDENTIELDEFENSE DEVANT LA PERSISTANCE DES MENACES QUI PESENT SUR LE RWANDA, LE PRESIDENT DE LA REPURLIQUE A DECIDE D'Y PROLONGER LA PRESENCE MILITAIRE FRANÇAISE.

PRIMO : VOUS POUVEZ EN CONSEQUENCE EFFECTUER LA RELEVE DE LA COMPAGNIE DU BEME R.P.I.MA. EN FLACE A KIGALI. CETTE RELEVE NE

01/02

DEVRA PAS AVOIR LIFU AVANT LE 20 FEV 91. SECUNDO : VOUS ETUDIEREZ EN LIAISON AVEC LA MISSION MILITAIRE DE COOPERATION LA POSSIBILITE DE METTRE EN PLACE AU RWANDA UN D.A.O. DON'T LE VOLUME POURRAIT ETRE D'UNE TRENTAINE D'HOMMES ET QUI SERAIT CHARGE DE LA FORMATION ET DU RECYCLAGE DES UNITES RWANDAISES. LA MISE EN PLACE DE CE DETACHEMENT NE DEVRAIT PAS NON PLUS INTERVENIR AVANT LE 20 FEV 91 ET S'EFFECTUERA SUR MON ORDRE. TERTIO : AFIN DE NE PAS GENER LES ACTIONS DIPLOMATIQUES EN COURS, LA PREPARATION DE CES DEUX MISSIONS DEVRA ETRE EFFECTUEF DISCRETEMENT ET ETRE IGNOREE DES AUTORITES RWANDAISES.

BT

H6040 иии

ARMEFSPARIS TO

INFO ELYSEF

MINAFETRANPARIS GUERREPARIS

MATIGNON MINCOOPMISMILPARIS MILFRANCEKIGALI

02/02

of dowsle en 2003 Z 17/6 n° 23